

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
14 mars 2024
n° 10 / 8031^e
pages 473 à 536



ÉDITORIAL

473 Journalistes et polémistes, *Didier Guével*

ACTUALITÉS

- 477 Logiciel (droit d'exploitation) : téléchargement d'une copie
481 Unité économique et sociale : négociation de l'accord de révision
484 Appel civil (conclusions) : portée de la sanction de péremption de l'instance

POINT DE VUE

- 487 La destruction de l'université par son propre ministère..., *Olivier Beaud et Élina Lemaire*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 497 **Chronique** : Compliance et conformité : les distinguer pour les articuler, *Marie-Anne Frison-Roche*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :
500 Première chambre civile, *Éloi Buat-Ménard, Charlotte de Cabarrus, Agnès Daniel, Anne Feydeau-Thieffry et Stéphanie Robin-Raschel*
507 Deuxième chambre civile, *Claire Bohnert, Françoise Jollec, Xavier Pradel, Samuel Ittah, Carine Dudit et Matthieu Labaune-Kiss*
515 **Panorama** : Droit des marques, *Sylvain Chatry, Julien Douillard et Alexandra Mendoza-Caminade*
526 **Notes** : Responsabilité du fait des choses et faute de la victime. La force majeure reste introuvable, *note sous Civ. 2^e, 30 nov. 2023, John-Matthieu Chandler*
531 Succession de contrats à durée déterminée dans le sport professionnel et droit de l'Union européenne, *note sous CAA Bordeaux, 21 déc. 2023, Franck Lagarde*

ENTRETIEN

- 536 Ghislain Poissonnier – La Cour internationale de justice précise les obligations d'Israël par rapport au risque de génocide à Gaza

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE
DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCAL DEUMIER
RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@dalloz.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1064,90 € TTC

Étranger : 1109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Didier Guével

473

Journalistes et polémistes



ACTUALITÉS

476

DROIT DES AFFAIRES

Entreprise en difficulté
Créance postérieure (privilège) : adoption
d'un plan de redressement, *Com. 6 mars 2024*
Créance salariale (AGS) : portée procédurale
de la subrogation, *Com. 6 mars 2024*
Responsabilité du prêteur : retrait ou
diminution des concours, *Com. 6 mars 2024*
Propriété intellectuelle
Logiciel (droit d'exploitation) : téléchargement
d'une copie, *Com. 6 mars 2024*

477

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession
Partage judiciaire (demande) : domaine
de l'irrecevabilité, *Civ. 1^{re}, 6 mars 2024*

478

DROIT IMMOBILIER

Bail
Bail rural (fermage) : fraction de la récolte
du fermier, *Civ. 3^e, 29 févr. 2024*

Copropriété

Assemblée générale (quitus) : responsabilité
délictuelle du syndic, *Civ. 3^e, 29 févr. 2024*

478

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (notion) : captation des
préférences des internautes, *CJUE 7 mars 2024*
Données personnelles (traitement) : portée
d'une communication orale, *CJUE 7 mars 2024*

479

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Provocation à la haine (religion) :
mise en mouvement de l'action publique,
Crim. 5 mars 2024

Procédure pénale

Confiscation (restitution) : inconstitutionnalité
du régime, *Cons. const. 6 mars 2024*

480

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (personne malade) :
mise en danger de la vie d'autrui,
Crim. 5 mars 2024

Santé publique

Hospitalisation sans consentement :
durée des mesures d'isolement,
Civ. 1^{re}, avis, 6 mars 2024

481

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (vie privée) : utilisation
de la messagerie professionnelle,
Soc. 6 mars 2024

Groupe de sociétés (expatrié) :
licenciement par une filiale étrangère,
Soc. 6 mars 2024

Unité économique et sociale :
négociation de l'accord de révision,
Soc. 6 mars 2024

Transfert d'entreprise (salarié de droit
privé) : contrat de droit public,
Soc. 6 mars 2024

482

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Arbitrage international (exequatur) :
exercice du droit au retrait litigieux,
Civ. 1^{re}, 28 févr. 2024

Compétence européenne (contrat de travail) :
unicité de l'instance, *Soc. 6 mars 2024*

Appel civil (conclusions) : portée
de la sanction de péremption de l'instance,
Civ. 2^e, 7 mars 2024

Profession juridique et judiciaire

Avocat (perquisition) : documents
couverts par le secret professionnel,
Crim. 5 mars 2024

Avocat (honoraires) :
manquement au devoir d'information,
Civ. 1^{re}, 28 févr. 2024

Avocat (perquisition) : recours
contre l'ordonnance du juge des libertés,
Crim. 5 mars 2024



POINT DE VUE

487

La destruction de l'université par son propre ministère...
par Olivier Beaud et Élina Lemaire



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

489

Propriété, environnement et office du juge
par Tarik Lakssimi

497

Compliance et conformité :
les distinguer pour les articuler
par Marie-Anne Frison-Roche

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

500

Première chambre civile
par Éloi Buat-Ménard, Charlotte de Cabarrus,
Agnès Daniel, Anne Feydeau-Thieffry
et Stéphanie Robin-Raschel

507

Deuxième chambre civile
par Claire Bohnert, Françoise Jollec,
Xavier Pradel, Samuel Ittah, Carine Dudit
et Matthieu Labaune-Kiss

PANORAMA

515

Droit des marques
janvier 2023 – décembre 2023
par Sylvain Chatry, Julien Douillard
et Alexandra Mendoza-Caminade

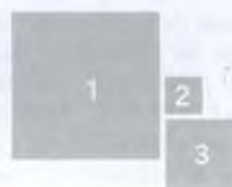
NOTES

526

Responsabilité du fait des choses et faute de la victime.
La force majeure reste introuvable,
note sous Civ. 2^e, 30 nov. 2023
par John-Matthieu Chandler

531

Succession de contrats à durée déterminée
dans le sport professionnel et droit de l'Union européenne,
note sous CAA Bordeaux, 21 déc. 2023
par Franck Lagarde



ENTRETIEN

536

Ghislain Poissonnier – La Cour internationale de justice
précise les obligations d'Israël par rapport au risque
de génocide à Gaza

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur [Dalloz-Revues.fr](https://www.dalloz-revues.fr)